



DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

Astreintes : Le compte n'y est pas !

Le 27 octobre dernier, **le projet de réorganisation des astreintes** de la direction de l'assainissement nous a été présenté pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Ce point a fait l'objet d'un **vote contre de vos élus CSE** le 9 novembre 2022, et doit être soumis à l'avis du Comité Technique le 24 novembre 2022.

Un **préavis de grève** a été déposé par la CFDT le 26 octobre, car **ce projet ne convient pas aux agents** (*Vous trouverez au verso le préavis de grève*).

Le 9 novembre, **la CFDT a été reçue par l'administration pour une réunion de négociation**, dont les points de désaccord portent principalement sur le doublement des fréquences d'astreintes sans compensations, ce qui impacte l'articulation vie professionnelle et vie personnelle. Les modalités de fonctionnement de l'astreinte sont aussi incohérentes.

Aucune proposition concrète n'a été faite par l'administration.

La CFDT a demandé que soient examinés **l'ajout d'un agent support "Nord/Sud" ainsi qu'une compensation financière et/ou une évolution des carrières des agents concernés.**

Pour ces raisons, **une action de mobilisation des agents a eu lieu** à Beaurade le jeudi 10 novembre matin.

En l'absence de nouvelles avancées, **une poursuite du mouvement est envisagée à compter du lundi 14 novembre 2022.**

La CFDT reste ouverte dans ses propositions dans la perspective d'un accord convenant aux agents concernés.

La CFDT : Des choix, ... des actes !

CFDT - 8, place de Torigné – CS 93111 – 35031 RENNES Cedex



INTERCO 35
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Objet : Préavis de grève – Direction Assainissement

Copies : agents concernés

À l'attention de

Madame Nathalie APPERE
Présidente de Rennes Métropole

Copies :

E. Rousset : RH, dialogue social et adm.générale
L. Quinaut : Directrice générale des services
J. Theuret : Directeur adjoint pôle ressources
A. Le Moal : Directeur des ressources Humaines
B. Gueguen : Directeur de l'assainissement
A.Bourvon : Drh-RS

Madame la Présidente,

À Rennes, Le 26 Octobre 2022

La Direction de l'Assainissement nous a présenté le 27 octobre dernier, un projet de réorganisation des astreintes au sein de sa Direction, pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Nous avons déjà alerté le responsable du service exploitation le 6 octobre dernier suite à la consultation des membres CSE sur l'organisation retenue pour les astreintes lors de la réunion du 05 octobre 2022 et aux remontées de certains agents.

La problématique de cette réorganisation :

- Augmentation du périmètre d'interventions des astreintes
- Augmentation du nombre d'astreintes par agent (accentué en périodes de vacances, d'arrêts maladie et face aux difficultés de recrutement)
- Sans réévaluation des rémunérations, des agents d'astreinte, à leur juste niveau sur le volet RH
- Non prise en compte de la proposition des agents sur la réorganisation des astreintes

Les agents nous ont mandatés afin de vous communiquer à nouveau leurs demandes :

- Augmentation de la prime d'astreinte.
- Ajout d'un agent support nord / sud
- Révision de la liste des agents mis dans les groupes Responsables "Installations" et "Collecte"

En référence aux textes régissant le droit de grève dans la Fonction Publique Territoriale, loi n° 777 du 31 Juillet 1963 et art 10 de la loi 83-634, les agents pourront observer une grève pour une journée ou une demi-journée, ou 59 minutes et se déclarer le matin de la mobilisation.... Afin de pouvoir se rendre au rassemblement prévu :

Ce courrier vaut donc pour préavis de grève, **qui débutera le Jeudi 10 Novembre 2022 0h00 pour une durée illimitée**. Nous attendons qu'une rencontre rapide soit proposée afin de trouver une issue pour l'ensemble des acteurs et que la nouvelle organisation puisse se mettre en place dans de bonnes conditions, pour la collectivité comme pour les agents.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CFDT, Valérie Crochet
Secrétaire de la section Cfdt Interco 35

INTERCO 35 Cfdt

10 Bd, du Portugal

CS 10811 - 35208 RENNES CEDEX

Tél. : 02 99 86 34 70

E-mail : interco35@interco.cfdt.fr

CFDT

8, place de Torigné - CS 93111 - 35031 RENNES Cedex

02 23 62 24 61 - cfdt@rennesmetropole.fr - www.cfdtrennes.com



[/CfdtRennesMetropole/](https://www.facebook.com/CfdtRennesMetropole/)



[@CfdtRennes](https://twitter.com/CfdtRennes)

CFDT - 8, place de Torigné – CS 93111 – 35031 RENNES Cedex

